

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 9 octobre 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 14.

2018-10-124

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-125

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a fait parvenir la résolution C.C.-4529-06-18 adoptée lors de leur séance ordinaire tenue le 19 juin 2018 demandant à la Ville de Léry de s'engager à lui céder gracieusement la propriété complète et entière d'un terrain libre de toute contrainte afin d'y construire une nouvelle école primaire en la Ville de Léry.

Le Comité exécutif de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a fait parvenir la résolution C.E.-3756-09-18 adoptée lors de leur séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 concernant le renouvellement du bail de l'école Maria-Goretti indiquant qu'elle renonce à transmettre l'avis de fin de bail à la Ville de Léry, au 30 septembre 2018, permettant ainsi l'application de la clause de renouvellement automatique, prévue à l'article 5.02 du bail. L'amorçage de discussions est aussi autorisé avec la Ville de Léry concernant un éventuel échange immobilier visant l'école Maria-Goretti et un éventuel terrain destiné à accueillir une nouvelle école primaire en la Ville de Léry.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 642 363 \$** soit 82 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2018 – **0 \$**.

➤ PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2018

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 126 308 \$** soit 94 % sur un global de 3 326 754 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2017 (solde) 45 116 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 4 985 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 609 428 \$**, soit 60 % du budget, réparties ainsi :

Administration	74 %	Urbanisme	67 %
Sécurité publique	84 %	Loisirs et culture	82 %
Transport	85 %	Frais de financement	38 %
Hygiène du milieu	49 %	CMM	94 %

Les dépenses d'investissement en 2018 s'établissent à **83 637 \$**.

2018-10-126

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 septembre 2018 au montant de 127 558,80 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 127 558,80 \$ pour le mois de septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2018-10-127

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE M. le conseiller Michel Robillard soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} novembre 2018, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-128

ENQUÊTE ADMINISTRATIVE – RAPPORT

CONSIDÉRANT le rapport d'enquête daté du 26 septembre 2018 présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Dale Stewart, sous réserves des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Prenne acte de la suspension avec solde imposée pour fins d'enquête à l'employé qui a fait l'objet du rapport d'enquête daté du 26 septembre 2018 présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.
- Remplace cette suspension par un congédiement disciplinaire de l'employé visé par cette enquête, en date du 9 octobre 2018.

Le vote est demandé par M. le conseiller Gérald Ranger sur cette proposition.

Ont voté pour cette proposition : Éric Pinard, Paul Leclaire et Eric Parent

A voté contre cette proposition : Gérald Ranger

S'est abstenu de voter sur cette proposition : Michel Robillard

Adoptée à la majorité

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

2018-10-129

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 260 517 (RUE DES GALETS)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise sur le lot 6 260 517 (Rue des Galets), en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Protéger les sapins de part et d'autre du terrain et déplacer l'implantation projetée du bâtiment si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-130

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 140, AVENUE DU MANOIR

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 17 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le changement du matériau de revêtement de la toiture du bâtiment principal sis au 140, avenue du Manoir, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2018-10-131

BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – 21A-B ET 21C-D, RUE DU PARC-BELLEVUE

CONSIDÉRANT QU' une demande pour deux nouveaux branchements aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du 21A-B et 21C-D, rue du Parc-Bellevue a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumissions auprès de deux entrepreneurs aux fins de réaliser ces travaux, deux soumissions ont été déposées, à savoir :

Construction J.P. Roy Inc.	12 016,42 \$ (taxes en sus)
Les Excavations P&G	9 800,00 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Les Excavations P&G s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Les Excavations P&G le contrat de construction des branchements des services d'égout et d'aqueduc au 21A-B et 21C-D, rue du Parc-Bellevue pour un montant de 9 800 \$, taxes en sus.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 21A-B et 21C-D, rue du Parc-Bellevue doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-132

PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES POUR 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 19 juin 2014 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2019, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives ;

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré réalisées pour le Regroupement Laurentides - Outaouais ;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant, Fidema Groupe Conseils Inc., à l'effet d'accepter la proposition de BFL Canada Inc. pour l'assurance des biens, bris de machines, délits et autres assurances de dommages puisqu'elle s'avère être conforme et qu'elle permet la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 200 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Octroie le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Léry pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada Inc. :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtier</u>
Biens	AIG	BFL Canada Inc.
Bris des machines	RSA	BFL Canada Inc.
Délits	AIG	BFL Canada Inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Automobile des propriétaires	AIG	BFL Canada Inc.

- Verse, pour le terme 2018-2019, la prime de la Ville de Léry soit 17 922,87 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment, soit BFL Canada Inc.
- Verse la somme de 4 070 \$ constituant la quote-part de la Ville de Léry au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2018-2019 ainsi que la somme de 2 058 \$ constituant la quote-part de la Ville de Léry au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.
- Autorise que le maire ou le directeur général, ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-133

DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DE SINTRA INC. – COUR SUPÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra Inc. a déposé une requête introductive d'instance à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-003432-146) en date du 9 janvier 2014 relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis, pour un montant de 3 402 955,82 \$ plus taxes et intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande introductive d'instance vise à réclamer des sommes importantes à titre de coûts additionnels et dommages dans le cadre des travaux réalisés par Sintra Inc. relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QU' un procès aura lieu dans ce dossier en Cour supérieure au palais de justice de Valleyfield du 5 au 23 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Rose-Hélène Langlais a agi à titre de chargée de projet et consultante dans ce dossier, qu'elle en connaît l'ensemble des tenants et aboutissants et qu'il est approprié qu'elle représente la Ville de Léry dans le cadre du procès ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise Mme Rose-Hélène Langlais à agir à titre de représentante de la Ville de Léry dans le cadre du dossier 760-17-003432-146, à toutes fins que de droit.
- Mandate Mme Rose-Hélène Langlais afin d'assister les procureurs de la Ville de Léry dans toute démarche de préparation dudit dossier et de les accompagner à titre de représentante de la Ville de Léry au cours du procès.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-134

WSP CANDA INC. - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra Inc. a déposé une requête introductive d'instance à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-003432-146) en date du 9 janvier 2014 relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-02-036, le Conseil municipal a mandaté les avocats Dufresne Hébert Comeau afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la réclamation de Sintra Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les avocats Dufresne Hébert Comeau ont besoin d'une assistance technique et factuelle de la firme qui avait le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, soit WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.) ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes attribuées pour cette assistance technique et factuelle par le Conseil municipal par ses résolutions numéro 2014-02-044, numéro 2016-03-048, numéro 2016-12-196 et numéro 2017-04-063 sont maintenant échues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Mandate la firme WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.) pour assister les avocats Dufresne Hébert Comeau afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la réclamation de Sintra Inc. relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis, le tout selon un mode de tarification à taux horaire pour un montant additionnel approximatif de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-135

DUFRESNE HÉBERT COMEAU – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Habitations H. Charland Inc. a déposé une demande en justice introductive d'instance en injonction interlocutoire, permanente et passation de titres à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-005168-185) contre 9250-4547 Québec Inc. et le Groupe Lagacé Immobilier Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry ainsi que l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Châteauguay ont été nommés parties mise en cause ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Mandate les avocats Dufresne Hébert Comeau afin de défendre ses intérêts en tant que partie mise en cause dans le cadre de la demande en justice introductive d'instance en injonction interlocutoire, permanente et passation de titres à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Beauharnois (Dossier numéro 760-17-005168-185).

Adoptée à l'unanimité

2018-10-136

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LA STATION DE L'AVEVENTURE – ÉCOLE MARIA-GORETTI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, le 6 janvier 2009, signé un bail de dix années avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la location de l'École Maria-Goretti, ce en vertu des dispositions de la résolution numéro 2008-12-142 adoptée le 9 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT le renouvellement automatique annuel de ce bail qui a été confirmé par la résolution C.E.-3756-09-18 adoptée lors de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le 11 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, le 10 février 2009, signé un bail de dix années avec l'organisme communautaire « Station de l'Aventure Maison de la Famille » pour la sous-location de l'École Maria-Goretti, ce en vertu des dispositions de la résolution numéro 2009-02-015 adoptée le 9 février 2009 ;

CONSIDÉRANT l'échéance du bail de sous-location au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la clause de renouvellement automatique annuel prévue au bail ;

CONSIDÉRANT la volonté des parties au bail de maintenir l'entente en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Confirme l'application de la clause de renouvellement automatique annuel prévue à l'article 5.02 du bail de sous-location avec la Station de l'Aventure Maison de la Famille.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 septembre 2018, il y a eu discussion sur le dossier du Boisé Châteauguay-Léry.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 novembre 2018.

Compte de taxes municipales 2018 – La troisième échéance était le mardi 4 septembre 2018.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 1^{er} mai 2018 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 6 novembre 2018 (exception 16 octobre 2018).

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service a débuté le 24 septembre 2018 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs en papier seront ramassés et ils sont disponibles à l'hôtel de ville ou en magasin. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 5 \$ pour 10 sacs.

Une exposition de voitures anciennes, modifiées et hot rods a eu lieu le 22 septembre 2018 avec 184 inscriptions. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les participants.

La Ville de Léry organise un événement de décoration de citrouilles pour les jeunes et les moins jeunes le samedi 27 octobre 2018 de 9 heures à 11 heures 30 à l'Église Notre-Dame-de-Léry.

La Ville de Léry ainsi que le Club Optimiste seront présents le mercredi 31 octobre 2018 à partir de 17 heures au Parc Asselin pour l'Halloween.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 3 novembre 2018. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

Le salon des arts de la Ville de Léry aura lieu les 3 et 4 novembre 2018 de 10 heures à 16 heures à l'Église Notre-Dame-de-Léry.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger dépose un avis de motion relativement au règlement numéro 2012-418 - Règlement sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, plus précisément sur la mise en application de l'article 22 et de l'article 40 concernant l'obligation de raccordement.

M. le conseiller Michel Robillard remercie les citoyens de leur présence aux séances du Conseil municipal.

M. le conseiller Éric Pinard donne des précisions relativement aux dossiers juridiques concernant le Boisé Châteauguay-Léry.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le dépôt d'un rapport d'enquête administrative auprès du Conseil municipal, le dénouement de la plainte judiciaire déposée auprès de la police de Châteauguay contre l'individu qui a fait de nombreux propos disgracieux et non respectueux envers le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 août 2017, la présentation des projets de résolutions par le Conseil municipal, le fossé mitoyen entre deux propriétés qui a été bloqué par la rénovation d'un bâtiment, l'échéancier et les coûts reliés aux dossiers juridiques concernant le Boisé Châteauguay-Léry, le renouvellement du bail de l'École Maria-Goretti et de sa sous-location à la Station de l'Aventure Maison de la Famille, l'explication du règlement de la Ville de Léry concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le suivi du dossier juridique de Sintra Inc. et l'implication nécessaire de WSP Canada Inc. (anciennement Genivar Inc.) et de Mme Rose-Hélène Langlais, la subvention dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, l'emplacement possible d'une nouvelle école primaire en la Ville de Léry, le projet de rehaussement de la capacité des étangs aérés, le changement subit du niveau du Lac-Saint-Louis entre les 5 et 7 octobre 2018, le règlement concernant la mise en place et la composition des membres du Comité consultatif d'urbanisme, le nouveau mandat octroyé à Dufresne Hébert Comeau, l'explication de l'avis de motion proposé par M. le conseiller Gérald Ranger, la nécessité qu'un citoyen soit bien accueilli par les élus ou l'administration municipale ainsi que sur l'absence d'une photo du maire actuel en la Salle Adolphe-Leduc.

2018-10-137

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Éric Pinard, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 43.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER